

Les ententes – Coopération Territoriale de Clubs

Les ententes

Définition : Une entente est une équipe composée de licenciés de plusieurs clubs différents (*3 maximum*) proches géographiquement et qui mettent en commun leurs effectifs pour participer à une compétition dans une catégorie et au niveau départemental. Le nombre d'entente est limité à 3 par club toutes catégories confondues.

La demande de création d'une entente s'effectue par le dépôt d'un dossier auprès du Comité :

- Demande d'homologation à compléter par les associations concernées
- Convention conclue entre les membres de l'entente
- Procès-verbaux des Comités Directeurs des structures membres validant leur participation à l'entente.

L'enregistrement de l'entente est placé sous l'autorité du Comité qui l'entérine pour la durée de la saison sportive à venir. Elle peut être renouvelée.

L'entente est gérée par un seul club désigné lors de l'engagement de l'équipe.

L'entente ne peut être composée que de licenciés des clubs collaborant au sein de l'entente. Le nombre de joueurs par club est indifférent.

Outre la participation à des compétitions dans le club où il est licencié, un licencié ne peut prendre part à des compétitions qu'avec une seule équipe d'entente. L'entente est soumise aux règles de participation applicable dans le championnat auquel elle participe.

Vous pouvez télécharger une convention type soit sur le site du Comité soit sur celui de la FFBB. www.illeetvilainebasketball.org/centrederesources

Les équipes d'entente NE PEUVENT PAS ACCEDER AU CHAMPIONNAT REGIONAL.

Dans une CTC : le nombre d'ententes est illimité. Aucune formalité n'est à effectuer sauf mention du terme « entente » à l'engagement des équipes concernées.

Les ententes – Coopération Territoriale de Clubs

Coopération Territoriale de Clubs (CTC)

Soucieuse de mettre en place une politique territoriale cohérente, la FFBB a créé un nouveau dispositif incitant à la mutualisation et à la coopération entre clubs volontaires (tout en excluant la fusion) : la Coopération Territoriale de Clubs (CTC). Dans ce cadre, chacun participe à la vie de la CTC, à hauteur de ses possibilités, en respectant les engagements décrits dans la convention.

Les projets d'une CTC peuvent concernés l'ensemble des domaines de la vie associative : utilisation rationalisée des équipements à disposition, émergence de groupement d'employeurs pour favoriser le développement de l'emploi et l'embauche de salariés, mise en place d'écoles territoriales d'arbitrage permettant aux plus jeunes de s'initier à la fonction d'officiel dans des conditions favorables, maillage plus fin du territoire permettant à chacun de pratiquer le basketball au plus près de son domicile, optimisation des parcours d'excellence sportive des jeunes joueurs.

La demande d'homologation est à télécharger sur le site de la FFBB [en cliquant ici](#)

Procédez directement en ligne à la création de votre CTC sur le site de la FFBB [en cliquant ici](#)

Vous trouverez sur le site de la FFBB une notice utilisation de la plateforme, un tutoriel dispositif collaborations territoriales, ainsi qu'une convention type CTC [en cliquant ici](#)

La Fédération a mis à disposition une adresse mail pour toute aide : ctcassistance@ffbb.com



COOPÉRATION TERRITORIALE DE CLUBS CONVENTION

Exposé des motifs

Les clubs suivants :

Club 1 (nom complet) :

N° Informatique :

Représenté par :

Club 2 (nom complet) :

N° Informatique :

Représenté par :

Club 3 (nom complet) :

N° Informatique :

Représenté par :

Commentaire : ajouter éventuellement les autres clubs

Les clubs signataires ont dressé :

- Un état des lieux autour de la situation du Basketball dans les communes de :

- o Commune 1 :
- o Commune 2 :
- o Commune 3 :

Commentaire : ajouter éventuellement les autres communes

- L'inventaire des forces et faiblesses de chacun d'eux

Ils ont ensuite élaboré, en commun, un projet de développement dans le ressort territorial de leur activité.